



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 20 NOVEMBRE 2025 RECONVOCATION

Le comité Social d'Administration Ministériel Travail Emploi, a été présidé, par Madame Géraldine BOFFIL, Adjointe à la directrice et Cheffe du service des politiques sociales et des parcours, assistée de Monsieur Benoît GERMAIN, sous-directeur du Dialogue social des Politiques sociales et des conditions de travail, de Mme Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social.

Les organisations syndicales présentes sont :

UNSA ITEFA, FOTEPF, CGT/FSU/SNUTEFE/SUD.

SYNTEF CFDT : Absente

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Approbation des PV des CSA du 25 juillet 2024 et du 7 novembre 2024 sous réserve de finalisation – **Consultation**
2. présentation de l'index égalité du MTSSF (données 2024) - **Information**
3. Bilan de l'action sociale – **Échange et débat**
4. Point sur la programmation des travaux et l'agenda social 2026 – **Échange et débat**
5. Présentation du plan d'action national du système d'inspection du travail – **Échange et débat**
6. Suppression d'une unité de contrôle au sein de la DDETS de la Vienne – **Consultation**
7. Point d'étape PSC - **Information**
8. Questions diverses

Il s'agit d'une instance reconvoquée, en conséquence il n'y a donc pas de condition de quorum.

Le secrétariat adjoint de la séance est assuré par UNSA ITEFA.

Après les déclarations liminaires lues dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, la présidente répond à quelques remarques mais **la plupart des sujets seront évoqués lors du CSA ministériel conjoint qui se tiendra le 27 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Farandou, Ministre du Travail et des Solidarités.**

1.Approbation des PV des CSA (pour consultation)

- Le procès-verbal du 25 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des organisations syndicales présentes.
- Le procès-verbal du 7 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des organisations syndicales présentes.

2.Présentation de l'index égalité du MTSSF (pour information)

En préambule, la présidente annonce que les membres du CSA seront invité en décembre, à l'ouverture de la négociation sur le thème de l'égalité professionnelle femmes / hommes dans les MSO.

Madame Adeline ROSIER de ROUBAIX, sous-directrice de l'attractivité et des parcours au sein du service des politiques sociales et des parcours de la direction des ressources humaines, évoque la publication de l'index égalité dans notre ministère.

Le score qui est de 89 sur 100 reste au-dessus des 75 points.

Le premier indicateur relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pour la partie fonctionnaire est calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, accords, grades et échelons équivalents.

Nous constatons un écart brut de rémunération de 15,1% (On remarque une baisse puisque cet écart était de 16% en 2022).

L'indicateur suivant traite des écarts de rémunération entre les contractuels :

La rémunération est reconstituée en équivalent temps plein.

On constate que l'écart total est de 12,5.

Le ministère obtient un score de 5 points sur 10.

L'**UNSA ITEFA** ne peut que se féliciter que notre ministère ait un index supérieur aux 75/100 requis au niveau général, cependant, il y a une marge de progression

sur l'écart de rémunérations entre les contractuels F/H. C'est l'indicateur ou l'écart est le plus marqué avec seulement 5 sur 10.

Dans les groupes de travail sur la négociation égalité F/H qui vont débiter, l'**UNSA ITEFA** demandera une analyse des composantes salariale plus fine en ce qui concerne les agents contractuels. Il sera demandé une analyse des salaires au regard du niveau de responsabilité et de l'ancienneté de manière à tenter de comprendre le mauvais score pour la catégorie des contractuels.

L'indicateur numéro 3 traite les écarts de promotion de corps.

Pour calculer cet écart, on prend le nombre de promus sur le nombre de promouvables pour chaque groupe rapporté à l'effectif.

Sur cet indicateur le ministère a un taux positif et il obtient la totalité des 15 points de l'indicateur.

3.Bilan de l'action sociale - Échange et débat

Monsieur GERMAIN et Monsieur PIVETA présentent le plan d'action sociale et quelques chiffres sur le bilan qui est en en cours de finalisation. Il sera présenté au complet en commission ministérielle d'action sociale.

L'offre d'action sociale répond à un triple objectif :

- fournir des prestations de vie pratique et motivante pour les personnels
- améliorer les conditions de vie des agents, de leurs familles
- aider les agents confrontés à des situations difficiles.

Les prestations d'action sociale bénéficie aux agents titulaires, contractuels, IET et apprentis

L'action sociale comprend les prestations ministérielles et interministérielles :

L'action sociale interministérielle : les prestations sont pilotées par la DGAFP : aides aux vacances, les chèques Cesu 0 à 6 ans, l'aide à l'installation des personnels, l'aide au maintien à domicile, les actions mises en œuvre par les srias, les dispositifs de logements temporaires.

Les modalités et les conditions de ces prestations sont visibles sur le site de la fonction publique, mais également sur le site Paco, à la rubrique Actions sociales.

L'action sociale ministérielle : les prestations ministérielles sont allouées en fonction du quotient familial qui va de de 70 à 150% du montant de la prestation en fonction des ressources de l'agent.

Pour le calcul, il y a un simulateur qui est accessible sur Paco.

L'**UNSA ITEFA** demande le relèvement des montants pour aider les familles et les personnes seules qui ont des bas salaires. C'est un sujet important compte tenu des problèmes actuels de pouvoir d'achat.

L'administration nous informe qu'il y a un travail d'harmonisation des prestations sociales interministérielles et que cela représente un enjeu important. Les différents

ministères demandent à la Fonction Publique une harmonisation de l'ensemble des prestations.

4.Présentation du plan d'action national du système d'inspection du travail - Échange et débat

Madame Anouk LAVAURE, directrice adjointe à la direction générale du travail, et Monsieur BILLAUD, Sous-directeur de l'animation territoriale du système de l'inspection du travail à la direction générale du travail présentent le PNA.

Il nous est précisé, en introduction, que la construction de ce plan national d'action est le fruit de de consultations à plusieurs niveaux :

- Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents du système d'inspection du travail, qui portait sur le bilan du plan national d'action actuel qui s'achève et sur les attentes pour l'année 2026.
- L'encadrement du système d'inspection du travail a été associé avec notamment un séminaire des responsables d'unités de contrôle l'été dernier.
- Des échanges ont eu lieu avec les responsables de pôles travail des DDETS et des DREETS.

A ce stade de l'élaboration du plan national d'action l'intention première est d'inscrire pleinement ce nouveau plan dans la continuité du précédent plan national d'action.

Il y a une forte mobilisation, notamment sur le sujet de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ils représentent 60% à peu près des interventions de l'inspection du travail.

Il y a des effets notables sur certains sujets liés aux campagnes, notamment celle concernant les équipements de travail. Une forte mobilisation a été constatée sur le thème de la prévention canicule avec 5000 interventions en 2025. La DGT observe aussi une augmentation des contrôles sur la prévention des accidents liés aux chutes de hauteur, la lutte contre les fraudes, les contrôles autour de la protection des travailleurs vulnérables.

La DGT considère qu'il y a des axes de progrès sur le sujet de l'amiante insuffisamment traité, l'égalité professionnelle et les infractions liées au détachement.

Elle note l'insuffisance de l'appropriation des agents de contrôle sur les « nouveaux pouvoirs de l'inspection du travail » en écho au rapport IGAS concernant cet aspect.

La campagne du PNA a démontré son efficacité, à la fois parce qu'elle a permis une forte mobilisation du système d'inspection du travail et des résultats concrets en termes de mise en conformité, de rétablissement des droits des travailleurs et sur le sujet des IRP.

L'action du système d'inspection du travail a été valorisée avec des articles de presse, des communications externes et des interviews d'agents. Le bilan des campagnes de l'inspection du travail alimente les réflexions en terme d'évolution du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels dans le cadre de la mise en œuvre du PST (plan santé au travail).

Le prochain PNA 2026/2029 aura une durée de quatre ans au lieu de trois actuellement.

L'**UNSA ITEFA** entend le satisfecit de la DGT sur le bilan de la campagne et la visibilité de l'action de l'inspection du travail, cependant la présence sur le terrain dépend avant tout des effectifs. Avec seulement 45 IT recrutés lors de la prochaine promotion, c'est très insuffisant étant donné les besoins en effectif. La question des moyens est aussi essentielle compte tenu des difficultés rencontrées dans nombre de DDETS(PP) : nombre de véhicules insuffisants ou indisponibles, bureaux partagés ne permettant pas toujours de préserver la confidentialité, imprimantes indisponibles etc...

La question des ingérences indues qui augmentent est aussi un sujet qui remonte auprès de notre organisation syndicale. Pour l'**UNSA** le positionnement de l'Inspection du Travail au sein des DDI est problématique et la gestion des SGCD dans de nombreux départements est défectueuse.

5. Suppression d'une unité de contrôle au sein de la DDETS de la Vienne - Consultation

Monsieur BRETONNEAU, directeur régional à la DREETS de Nouvelle Aquitaine, expose pour avis du CSA ministériel, un projet qui porte sur la suppression de l'une des 2 unités de contrôle du département de la Vienne.

Elles comportent aujourd'hui 6 sections chacune. Le but est de les regrouper en une unité de contrôle unique de 12 sections.

Monsieur BRETONNEAU explique qu'il supprime cette UC pour respecter le plafond d'emploi.

« On a fait ce choix-là car les 2 RUC avaient à l'un comme l'autre des souhaits de mobilité, donc ça permettait de faire une réorganisation ».

Le départ du RUC de l'UC ayant vocation à être fusionnée avec l'autre UC est effectif depuis le 1er novembre 2024. Le RUC assure l'intérim depuis cette période.

Pour l'**UNSA ITEFA**, que le CSA soit consulté un an après, cela ne démontre pas un respect des instances de dialogue social. Une fois de plus nous sommes mis devant le fait accompli. C'est à dire que ce qu'on apprend là, c'est qu'en fait ça fait plus d'un an que cette réorganisation est effective.

Vote de la suppression d'une unité de contrôle au sein de la DDETS de la Vienne :

Contre à l'unanimité des organisations syndicales présentes.

Une nouvelle convocation va nous être envoyée.

6.Point d'étape PSC – Information

Madame Elisabeth Letellier-Saillant, cheffe de projet PSC, présente un point d'étape sur la protection sociale complémentaire.

Il nous est rappelé le calendrier de mise en œuvre de la PSC car nous arrivons à la fin de l'année 2025. C'est la fin des opérations de mise en production pour que le montant de la la protection sociale complémentaire soit retirée sur la paie à compter du 1er janvier 2026.

Statistiques Affiliations/dispenses : au 31/10/2025 , 91,6 % de taux d'engagement dans les MSO.

Concernant les retraités ils ont la possibilité d'adhérer au contrat collectif. Le SRE (Service des Retraites de l'État) a mis une mention sur les bulletins de paie qui renvoie à la page de la DGAFP pour les informer sur la possibilité d'adhérer à la protection sociale complémentaire du Ministère.

Le site de la MGAS a été mis à jour pour permettre aux retraités des ministères sociaux d'obtenir un devis et de prendre leur décision en toute connaissance.

7.Questions diverses

La présidente remercie les participants et clôt la séance à 18 h 15.

